

D. Puis-je poser une question?—R. Nous n'avons pas conclu une entente mutuelle universelle comme cela aurait dû être fait.

D. Puis-je vous poser une question pour vous guider? En général, quel a été le concept britannique: de centraliser les pouvoirs ou de les décentraliser pour que l'agglomération locale exerce un contrôle de plus en plus important sur ses propres affaires? Quelle est l'attitude la plus saine et la plus démocratique: centraliser le pouvoir ou le décentraliser?—R. Prétendez-vous, monsieur Blackmore, que nous devrions avoir des institutions bancaires régionales dans différentes parties du Dominion?

D. J'adopterais comme principe de décentraliser la régie de la monnaie et du crédit, afin que si la Saskatchewan, par exemple, désire consentir un prêt à ses cultivateurs, elle ne soit pas contrainte de demander permission à l'Ontario ou au Québec, sans qu'il y ait rien qu'elle puisse faire à ce sujet?—R. Je ne crois pas que nous en arrivions à ce point.

D. Je crains que nous n'y soyons rendus maintenant?—R. A moins que la nation elle-même n'exerce un plein contrôle, je crois que tout ce que nous avons à décider c'est de savoir si ce contrôle doit être placé entre les mains du gouvernement à Ottawa, comme vous l'avez mentionné ou bien continuer d'être exercé par les gens d'une certaine rue à Montréal. Voilà la seule différence que je puisse constater, car le contrôle doit être exercé d'une façon ou d'une autre.

M. FRASER (*Northumberland, Ont.*): Cela est inexact.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas votre opinion; c'est la mienne.

M. FRASER (*Northumberland, Ont.*): Si l'on tient compte des faits, elle est erronée.

M. BLACKMORE: Il peut exister des différences d'opinion à ce sujet et il vaut mieux éviter les litiges si nous voulons aller de l'avant.

*M. Blackmore:*

D. Si Montréal est en mesure d'exercer un contrôle sur Ottawa, la Saskatchewan désire-t-elle placer le contrôle de ses intérêts financiers entièrement entre les mains d'Ottawa pour que Montréal puisse la régir également?—R. Il y en a d'autres qui ont disputé ce point.

D. Je n'affirme rien, je ne fais qu'interroger.—R. J'ai dit à plusieurs reprises qu'en tant qu'organisme, c'est la ligne de conduite que nous avons adoptée. Mais ne vous y trompez point; je ne prétends pas que nous réussirons à atteindre notre but aujourd'hui même, mais en examinant les amendements proposés, je constate que nous nous acheminons graduellement dans cette direction et nous y arriverons en temps et lieux.

M. NOSEWORTHY: Puis-je poser quelques questions à M. Blackmore?

M. BLACKMORE: Vous feriez mieux de les poser à M. Bickerton ou par son entremise; je crois que c'est la meilleure façon de procéder. Du moins, cela vaut mieux que de me poser des questions.

M. NOSEWORTHY: Je demanderai au président. Lorsque vous avez fait allusion aux taux de transport dans l'Ouest canadien et que vous avez critiqué la Commission des chemins de fer actuelle, dois-je déduire de vos critiques...

M. BLACKMORE: Vous feriez mieux de dire "critiques impliquées"; j'ai simplement cité des faits.

M. NOSEWORTHY: ...qu'à votre avis la Saskatchewan ferait l'objet d'un meilleur traitement si les administrateurs du chemin de fer Pacifique-Canadien dominaient la commission?

M. BLACKMORE: Le contrôle qu'ils exerceraient ne seraient guère pire, car le cas que j'ai cité était si flagrant que toute personne intelligente en serait indignée.

M. McNEVIN: Monsieur le président, je crois que nous sommes ici pour discuter la Loi des banques. Ne devrions-nous pas nous en tenir à ce sujet?